

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 MARS 2012

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 8 mars 2012 à 20 heures, en Mairie d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence de Monsieur Alain Lebouc, Maire.

Présents : Messieurs Alain Lebouc, Francis de Brandt, Thierry Beaudou, Jean Fauvel, Maurice Levillain, Laurent Guérillon et Guillaume Llobet.

Absent excusé: M. Paul Guérillon

Absent non excusé : M. Hubert Paillette.

M. Paul Guérillon donne pouvoir à M. Laurent Guérillon.

Mr Guillaume Llobet est nommé secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2011.

Rapport des commissions

<u>Commission</u>	<u>Délégué</u>	<u>Remarques</u>
SIVOSSE	Maurice Levillain	M. le Maire présente le Rapport d'Activités et le Compte Administratif 2011 du SIVOSSE.
COM-COM	Alain Lebouc	Ramassage des Ordures Ménagères en sacs transparents • Voir <u>Informations & Questions Diverses</u> Commission Tourisme • Randonnée pédestre intercommunale prévue le 5 mai 2013 . Zone d'activités de Doudeville Nouvelles entreprises à venir : • AUTOMATIQUE POOL POSITION (commerce et réparation de jeux électroniques pour bars, casinos, ...) • CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILES • GRICOURT (menuiserie) • QUALITECHNIC (fumisterie et maintenance technique) • ROBITAILLE ENERGIE (plomberie, chauffage)

Délibération n°1/2012

Compte administratif 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. Maurice LEVILLAIN, conseiller municipal, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Alain LEBOUC, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Maurice LEVILLAIN pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2011 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité : 7 voix pour ; 0 contre et 1 abstention M. Alain LEBOUC

Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2011, lequel peut se résumer de la manière suivante :

En Fonctionnement :	les dépenses s'élèvent à	92 242.45 €
	les recettes s'élèvent à	181 827.04.04 €
Soit un excédent de Fonctionnement de		89 584.59 €
En Investissement	les dépenses s'élèvent à	61 951.56 €
	les recettes s'élèvent à	63 027.81 €
Soit un excédent d'Investissement de		1 076.25 €

Délibération n°2/2012

Compte de gestion 2011

Le compte de gestion étant identique au compte administratif il est adopté par 7 voix pour et 1 abstention (Alain Lebouc).

Délibération n°3/2012

Affectation du résultat

Le conseil municipal décide d'inscrire en report à nouveau :

- Au compte 002 recettes de fonctionnement la somme de 89 584.83 €.

Le conseil municipal décide d'affecter :

- Au compte 001 recette en investissement la somme de 1 076.68€.

Information Arrêté de virement de crédit

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris un arrêté de virement de crédit pour le règlement du remplacement de la chaudière dans le logement communal :

-D 020 (Dépenses imprévues) - 1 943.41 €
 -D 2135 (Installations générales) + 1 943.41€

Délibération n°4/20102

Participations Syndicats

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour l'inscription au budget 2012 de la participation :

- Ecole de Doudeville
- SMERG DOF
- SIVOSS Berville/Etalleville
- SIVOSS Yvecrique

Le conseil municipal est favorable à la fiscalisation :

- SIVOSSSE de Doudeville
- Syndicat Mixte des Bassins Versants Durdent-St Valery-Veulettes.

Délibération n°5/2012

Maintien en fonction du 2^{ème} Adjoint

Le conseil municipal, par sa délibération du 21 mars 2008, a créé 2 postes d'adjoints au Maire et les a désignés.

Par arrêté du 8 avril 2008, Monsieur le Maire a donné délégation à Monsieur Francis de Brandt 2^{ème} Adjoint.

Pour des raisons de nature à porter atteinte au bon fonctionnement de l'administration de la commune. Monsieur le Maire a procédé, par arrêté n° 2012/01 en date du 9 janvier 2012, au retrait de délégation de fonction consentie à M. Francis de Brandt à compter

du 1^{er} février 2012.

L'article L.2122-18 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que

« Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Monsieur le maire précise que le conseil municipal doit être saisi de la question du maintien en fonction de l'adjoint, dès lors qu'un adjoint se trouve sans délégation, quelle que soit la date à laquelle l'arrêté de retrait des délégations est intervenu.

Les dispositions précitées induisent deux solutions possibles :

- Le conseil municipal se prononce pour le maintien de l'adjoint dans ses fonctions et dans ce cas, il conserve sa qualité d'Adjoint au Maire (Officier d'Etat Civil et Officiel de Police Judiciaire) mais n'exercera plus de délégation.
- Le Conseil Municipal se prononce contre le maintien de cet adjoint dans sa qualité d'Adjoint au Maire, celui-ci demeurera conseiller municipal.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de la qualité d'Adjoint de Monsieur Francis de Brandt, au scrutin secret à la majorité absolue.

Sur la question du maintien de Monsieur de Brandt et après dépouillement :

Nombre de conseillers présents :	7
Nombre de votants : (M. Paul Guérillon a donné pouvoir à M. Laurent Guérillon)	6
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	1
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	7
Nombre de bulletins blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	7
Nombre de voix pour le maintien dans ses fonctions :	2
Nombre de voix contre le maintien dans ses fonctions :	4

Ayant obtenu 4 voix CONTRE, 2 voix POUR et 1 Abstention, Monsieur Francis de Brandt n'est pas maintenu dans sa fonction d'adjoint.

Monsieur Francis de Brandt quitte la séance.

Contrats de Travail :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les contrats de travail des agents communaux doivent être renouvelés.

- **(Délibération n°6/2012) M. BEAUFILS Sébastien** : Le Contrat de travail à Durée Déterminée (CDD) de M. Beaufils arrive à échéance le 30 juin 2012, Monsieur le Maire propose un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) et d'annualiser les heures de travail (l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion sera demandé).
- **(Délibération n°7/2012) Mme DUCASTEL Hélène** : Le contrat de travail de Mme DUCASTEL arrive à échéance le 30 mars 2012. Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat de travail pour une durée de 18 mois (septembre 2013).
- **(Délibération n°8/2012) Mme BERARD Alexandra** : Monsieur le Maire demande au conseil municipal de renouveler le contrat de travail de Mme BERARD en remplacement de Mme BEURION pour une durée de 6 heures.

Le conseil municipal accepte ces propositions.

Délibération n°9/2012

Création d'un groupe de travail sur la démarche d'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)

L'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) est une obligation pour chaque commune, imposée par l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 : dite loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Ce plan doit être établi dans chaque commune sur l'initiative du Maire.

Le PAVE prévoit notamment des dispositions susceptibles de rendre accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide l'engagement de la démarche d'élaboration du PAVE et approuve la création d'un groupe de travail constitué de Messieurs Alain Lebouc, Paul Guérillon, Maurice Levillain et Jean FAUVEL.

Délibération n°10/2012

Acquisition de terrain à l'angle de la route de la Fosse au Loup et de La Ruelle

Dans le cadre du projet global de réfection de la voirie de la Ruelle et pour améliorer la visibilité au niveau de l'angle de la route de la Fosse au Loup il s'avère nécessaire d'acquérir environ 25 à 30 m² de terrain dans la propriété de M & Mme Hubert PAILLETTE afin de supprimer en partie le talus cauchois en sortie à droite.

M. Hubert PAILLETTE propose une cession gratuite de ce terrain sous réserve de la création d'un talus planté en bordure de sa propriété.

Monsieur le Maire présente le devis d'un montant de 2858.44 € TTC proposé par l'entreprise LEFEBVRE de Criquetot-sur-Ouville pour l'aménagement de ce terrain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches administratives nécessaires et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire et à engager les crédits nécessaires au budget primitif 2012

Délibération n°11/2012

Aménagement de l'accotement D20

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LEFEBVRE d'un montant de 5379.60 € TTC pour l'aménagement de l'accotement et la gestion des eaux pluviales devant l'entrée de l'entreprise PAGES PAYSAGE 405 route de Rouen (RD20).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal accepte ce devis et charge Monsieur le Maire d'effectuer les demandes de subvention auprès de Conseil Général et d'engager les crédits nécessaires au budget primitif 2012.

Délibération n°12/2012

Projet : Réfection de La Ruelle et de la Route de Yémanville

Le projet de réfection de La Ruelle et de la Route de Yémanville est estimé à 170 000 € HT à savoir :

La Ruelle CR n°14

- Effacement réseaux France Télécom	25 000 € HT
- Installation Eclairage Public	10 000 € HT
- Réfection Voirie	31 095 € HT

Route de Yémanville VC n°2

- Réfection voirie	88 650 € HT
- Installation Eclairage Public	7 500 € HT

Le financement sera reparti sur les budgets de 2012- 2013 et compléter par un Emprunt sur 10 ou 15 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte ce projet et autorise Monsieur le Maire d'effectuer des demandes de subvention auprès du Conseil Général et des services de l'Etat.

Délibération n°13/2012

Sondages destructifs effondrement La Ruelle

Dans le cadre du projet global de réfection de la voirie de la Ruelle, le conseil municipal s'était engagé à effectuer des sondages destructifs au niveau de l'effondrement recensé dans les années 80 référencé n° 76006.046

Cet effondrement est situé dans la Ruelle domaine privé de la commune.

Monsieur le maire présente les 5 devis proposés et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le conseil municipal retient le devis le moins disant du bureau d'études GINGER-CEBTP d'un montant de 4100 € HT et charge Monsieur le Maire d'effectuer les demandes de subvention auprès du Conseil Général, l'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier et d'engager les crédits nécessaires au budget primitif 2012.

Délibération n°14/2012

Aménagement du cimetière

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise BURETTE Pompes Funèbres d'un montant de

4874.38 € TTC pour l'aménagement du cimetière comprenant :

- Un ossuaire (fourniture et pose d'un caveau 2 places)
- Un espace cinéraire (Jardin du Souvenir, stèle et 2 cavurnes)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent ce devis et chargent Monsieur le Maire d'effectuer les demandes de subvention auprès de Conseil Général et d'engager les crédits nécessaires au budget primitif 2012.

Délibération n°15/2012

Association-Animation jeunesse du Canton de Doudeville AACD

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour l'année 2012 sa participation au projet éducatif local et d'adhérer à l'Association Animation jeunesse du Canton de Doudeville (AACD) en :

- votant une subvention d'un montant de 350.00 € qui sera versée à réception du titre à la Mairie d'Yvecrique coordinatrice administrative des subventions qui reversera l'ensemble des subventions en un mandat,
- désignant Monsieur Maurice Levillain; conseiller municipal comme délégué de la commune au sein du comité de pilotage,
- renouvelant l'adhésion à l'AACD, structure support du Projet Educatif Local et d'autoriser son président à signer la convention avec Monsieur le Préfet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus.

Délibération n°16/2012

Redevance France-Télécom

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération pour le versement de la redevance d'occupation des sols due par France-Télécom.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal est favorable au versement de la redevance due par France-Télécom.

Délibération n°17/2012

Contribution Foncière des Entreprises (CFE)

La loi de finances rectificative pour 2011 du 28/12/2011 a modifié les dispositions relatives à la détermination de la base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises CFE.

A compter de 2012, les collectivités peuvent réduire le montant de la base minimum de moitié au plus pour les contribuables réalisant moins de 10 000 € de chiffres d'affaires annuels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de diminuer la CFE de moitié pour les contribuables réalisant moins de 10 000 € de chiffre d'affaires annuel.

Informations & Questions diverses

Collecte des ordures ménagères en sacs transparents

A compter du **2 avril 2012**, les habitants des communes d'Amfreville-les-Champs, Berville-en-Caux et Yvecrique seront collectés en sacs transparents

La distribution des sacs transparents aura lieu du 19 mars au 2 avril 2012 aux jours et horaires d'ouverture de la mairie.

Une information par courrier sera distribuée dans chaque habitation.

Assainissement de la salle communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux pour l'assainissement de la salle communale doivent démarrer courant avril 2012.

Délibération n°18/2012

Participation prix du repas cantine scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'augmentation du coût des repas de la cantine scolaire pour les enfants des Ecoles Mensire et Breton de Doudeville.

Pour l'année 2012 le prix du repas est de 4.64 €, Monsieur le maire propose de porter la participation de la commune d'Amfreville-Les Champs à 1.40 €, soit 3.24 €.restant à la charge des parents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte cette proposition de participation pour l'année scolaire.

Délibération n°19/2012

Bureau de Poste de Fontaine-Le-Dun

La Direction Régionale du Groupe La Poste de Haute-Normandie a décidé qu'à partir du 1^{er} Octobre 2011, les horaires du bureau de poste de Fontaine-Le-Dun, chef-lieu de canton, seraient réduits de 30 heures d'ouverture hebdomadaire à 18 heures. Cette décision s'est faite sans concertation avec l'ensemble des Maires du canton. Seul le Maire de Fontaine le Dun a été averti et n'a pas validé ce choix.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, se déclare contre la diminution des horaires d'ouverture de la poste de Fontaine Le Dun et rappelle qu'il est pour le maintien de la distribution du courrier en porte à porte dans tous les cantons.

Collège Départemental de Sécurité Routière (CDSR) du 22 février 2012 carrefour D27/D89

Sur demande de Monsieur le Maire le CDSR réuni le 22 février a proposé un aménagement du carrefour de la route de Berville (D27) et de la route de la Fosse au Loup (D89) afin d'améliorer la visibilité de ce carrefour et prévoit :

- L'implantation de 2 panneaux STOP en remplacement des CEDEZ le PASSAGE
- La pose de bordures dans les angles du carrefour (comme pour les travaux réalisés au niveau du carrefour RD 89 vers Etalleville et VC 401 Bosc-Mare)

- Le déplacement de la prélimitation de vitesse à 70km/h route de Berville (D27) à hauteur de l'arrêt de bus face à la maison de M & Mme Thafournel. Cet aménagement pourrait être envisagé courant 2013.

Délibération n°20/2012

Projet CAP SEINE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Coopérative CAP SEINE souhaiterait implanter un site de collecte sur le territoire en dehors du bourg de la commune route de Criquetot sur Ouveille D88.

(Cap Seine intervient sur les marchés de la collecte et de la commercialisation des grains, de l'approvisionnement agricole (semences, nutrition et protection des plantes, alimentation animale) et de la distribution verte (magasins Gamm vert)

Ce projet nécessiterait la révision de la carte communale afin de créer une nouvelle zone d'activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, s'avère favorable à ce projet sous réserve d'une étude détaillée du coût financier pour la commune.

Banque Alimentaire

Pour permettre la réception des marchandises et la distribution des sacs, les bénévoles de la Banque

Alimentaire de Doudeville sollicitent de chacun une heure de bénévolat pour les collectes prévues le vendredi 30 et le samedi 31 mars 2012, créneaux horaires de 9h00 à 19h30 *(Inscription en mairie)*.

Repas des Anciens

Monsieur le Maire propose d'inviter à nouveau les aînés et les membres du conseil municipal au restaurant en avril.

Le conseil municipal accepte cette proposition. Date envisagée : samedi 14 avril selon les disponibilités du restaurant.

La date du repas sera précisée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45 et ont signé le registre les membres présents.

La prochaine réunion du conseil est prévue le vendredi 30 mars 2012.